

DECRET N° 2015-022 DU 29 JANVIER 2015

portant nomination au Ministère de la Famille,
des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale,
des Handicapés et des Personnes de Troisième Age

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2012-376 du 06 novembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age ;
- Sur** proposition du Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance des 25 et 27 novembre 2014,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Famille, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur Adjoint de Cabinet : **Monsieur Pascal SINABEROGUI ;**
- Chargée de Mission : **Madame Chicani Bonè ADJIN épouse ADIMI ;**
- Conseiller Technique à la Solidarité Nationale : **Monsieur TIKANDE Séré ;**
- Conseiller technique à la Réadaptation, à l'Intégration des Personnes Handicapées et à l'Accompagnement des Personnes de Troisièmes Age : **Monsieur Abdoulazize YAROU BRISSO ;**
- Conseiller Technique à la Promotion de la Famille et à la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent : **Madame Chénagnon Solange ODJO épouse AHLONSOU ;**
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : **Monsieur Worou Isidor OLOUKOÏ ;**
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : **Monsieur Abdel-Nasser SAMARY ;**
- Directrice de la Promotion de la Femme et du Genre : **Madame Roubatou ALLASSANE ;**
- Directeur de la Femme, de l'Enfance et de l'Adolescence : **Monsieur Emile Mahoulé ADANKANHOUNDE ;**
- Directrice des Personnes de Troisième Age : **Madame Latifatou BOUKARY épouse YOROU CHABI ;**
- Directeur Départemental de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age de l'Atacora-Donga : **Monsieur Méré BIO YO ;**



- Directeur Départemental de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisièmes Age de Borgou-Alibori : **Monsieur Bakourégui SUANON ;**
- Directeur Départemental de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age du Zou-Collines : **Monsieur Oyélèyé Emmanuel ELECHO ;**
- Directeur de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant : **Monsieur KASSOUMOU HARAROU Nassirou.**

Article 2 : Les intéressés doivent prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age,

Naomie AZARIA HOUNHOUI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MFASSNHPTA 07 MEF 04;.AUTRES MINISTERES 25 ;SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ;INTERESSES : 10 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG- ENEAM..3 ; JORB.,1